

Communiqué de presse

Le secteur de l'Aide à domicile en danger !

Depuis plusieurs années les financeurs CNAV/CRAM, CNAF sous la tutelle de l'Etat et les Conseils Généraux, ne cessent de diminuer les budgets alloués pour l'Aide à domicile ce qui met en péril les activités des associations.

Cette politique remet en cause les efforts de professionnalisation et de qualification mis en place par la branche depuis 2002.

Au niveau du versement de l'APA, les conseils généraux ne prennent pas en compte le coût réel du poste de travail (- 1,50 à 2 € voire 3 € par heure travaillée).

11 000 emplois sont menacés ce qui correspond à 10 millions d'heures d'intervention. Une centaine d'associations sont en grandes difficultés, certaines sont en liquidation judiciaire

Les conséquences sont dramatiques...

Pour les salariés :

- licenciements et plus particulièrement les salariés diplômés,
- remise en cause des acquis des conventions collectives (frais kilométriques non payés, gel des salaires),
- temps partiels subits (46 % des aides à domiciles peuvent prétendre au RSA),
- retard des paiements de salaires.

Pour les bénéficiaires :

- diminution du nombre d'heures allouées,
- temps d'intervention morcelé (15 minutes pour un lever et un petit déjeuner),
- reste à charge des bénéficiaires de plus en plus importants.

Lors de la table ronde du 22 décembre 2009, organisée par le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, réunissant associations d'employeurs et d'usagers, organisations syndicales de salariés, financeurs, à laquelle participait la CGT (Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux), les employeurs de l'Aide à domicile ont demandé des mesures d'urgence pour les associations les plus endettées (entre 50 et 100 millions d'euros environ).

La CGT soucieuse de la pérennité des emplois et de la continuité du service rendu exige des mesures d'urgence pour secourir des associations en grandes difficultés, ce qui ne dédouane pas pour autant les employeurs de leur gestion.

La Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux demande à l'Etat de prendre ses responsabilités pour une réelle prise en compte de l'enjeu social et économique de la mission de Service Public de l'Aide à domicile. En ce sens, la revendication de faire de l'Aide à domicile une prestation de la Sécurité Sociale devient de plus en plus pertinente et nécessaire au regard de l'évolution démographique.

Contacts

Denis LALYS Secrétaire Général

01 48 18 83 69 - dlalys@orgasociaux.cgt.fr

Sylviane SPIQUE Secrétaire Fédérale

01 48 18 83 57 - sspique@orgasociaux.cgt.fr